

## Compte-rendu de l'Assemblée Générale 2021 du SDO 74 du 16 mai 2022

Lundi 16 mai 2022 s'est tenue au Novotel Atria, l'Assemblée Générale du SDO74 pour l'année 2021 en présence de 22 orthophonistes syndiqués. 8 bons pour pouvoir ont été enregistrés.

Présidente de séance : Aurélie VILLUENDAS, secrétaire de séance : Pascale BASSET-REYNE.

### RAPPORT MORAL

#### 1. ACTIVITES

- Nombreuses réunions en visio avec le SDORRA pour la gestion de la fusion avec le SORA et la création du SORAuRa, pour les élections URPS, pour la certification QUALIOPI et les CA du SDORRA
- Permanence téléphonique et réponses à de nombreux mails en lien avec Isabelle Marel du SDORRA
- Seulement 2 CA en 2021 en visio (les 21/01 et 10/10)
- Assises prévues le 11/09/2021 finalement annulées faute de participants

#### 2. COMMUNICATION

- Site « sdo74.fr » : programmes de FC, articles et petites annonces
- Envois de Newsletters électroniques pour partage d'informations, relances formations et réunions
- Jean-Yves ROMAGNE, bénévole qui gère le site et l'envoi des Newsletters
- 1 page Facebook gérée par Avelyne BERLIOZ du CA

*Si vous avez des actualités, des projets, des articles à partager, n'hésitez pas à nous le faire savoir...*

#### 3. COMMISSION PARITAIRE DEPARTEMENTALE

Composition de l'équipe des commissaires paritaires

Titulaires :

- Cécile Allègre
- Aurélie Villuendas

- Claire Vittoz-Vaconnet
- Isabelle Georges-Levrey

Suppléantes :

- Avelyne Berlioz
- Cécile Humbertclaude
- Dominique Laurent
- Pascale Basset-Reyne

Deux CPD en visio le 07/06/2021 et le 13/12/2021

- Point crise sanitaire, vaccination
- Présentation de l'**Avenant 18**, signé le 29/07/2021 et entré en vigueur le 30/10/2021.  
Les quatre points de l'avenant sont les suivants :
  - La prise en charge des enfants présentant des troubles du neurodéveloppement dans le cadre d'une PSCO, valorisée par un forfait de 50€
  - Le recours à la téléexpertise
  - Le renouvellement des prescriptions médicales initiales d'acte d'orthophonie datant de moins d'un an (loi Rist)
  - L'actualisation de certaines dispositions conventionnelles (ex relative à la réalisation et à la facturation d'actes de télésanté)
- Point sur le DIPA
- Point sur les CPTS de Haute-Savoie
- Présentation du nouvel outil en cas de réclamations ou de problèmes liés à la facturation : Récla-PS → se rendre sur le site Ameli, écrire un mail expliquant le problème. Réponse de la CPAM assez rapide

La prochaine CPD est prévue **le 20 juin prochain**, nous ne connaissons pas encore les modalités mais merci de faire remonter vos questionnements une quinzaine de jours auparavant.

## 4. FORMATION CONTINUE

L'équipe de formation continue :

- Aurélie VILLUENDAS
- Claire VITTOZ-VACONNET
- Avelyne BERLIOZ

### **Formation Continue 2021**

- 2 Formations
  - **La prise en charge du patient parkinsonien** par Sylvie JOSIEN (2 jours en DPC et/ou FIF-PL) 21 et 22 juin – (COMPLET : 15 pers. DPC et 5 en FIF-PL)
  - **Outils graphiques pour la prise en charge en orthophonie** par Samuel BRUDER (2 jours sans prise en charge) annulée faute d'inscriptions

### **Formation Continue 2022**

- 4 Formations
  - **L'intervention orthophonique dans les pathologies neurodégénératives démentielles** par Lise POTTIER (4 jours en DPC) 10 et 11 février, 16 et 17 mai 2022 – 16 stagiaires formés
  - **Orthophonie pédiatrique et psychométrie** par Laurent LESECQ (2 jours en DPC et/ou FIF-PL) 12 et 13 octobre 2022 – places restantes
  - **Les outils numériques de compensation du langage écrit : module initial** par Caroline DELLOYE (1 journée) 13 septembre 2022 – places restantes
  - **Les outils numériques de compensation du langage écrit : module PC** par Caroline DELLOYE (2 jours) 28 et 29 novembre 2022 – places restantes

**Quelques informations supplémentaires :**

ANDPC (Agence Nationale du Développement Professionnel Continu)

- Augmentation (environ 6,5%) de **l'indemnisation pour perte de ressources** avec un forfait annuel plafonné à 980€ (532€ pour le professionnel et 448 € pour l'organisme) (avec un maximum de 14h de formation en présentielle).
- **Obligation triennale** pour les orthophonistes d'avoir réalisé 2 actions de DPC dans deux des 3 domaines :
  - Formation
  - Evaluation des pratiques professionnelles
  - Gestion des risques (pas concernés pour l'instant)
- Créer son espace perso sur [mondpc.fr](http://mondpc.fr)

FIF-PL

- Forfait : 750€ par an dans la limite de 150€ par jour
- Certification QUALIOPi obligatoire en 2021 pour présenter des dossiers au FIF-PL. Cette certification demande de nombreuses démarches administratives, 2 audits (initial + contrôle à 18 mois), démarche payante et à renouveler tous les 3 ans. L'équipe du SDO74 a fait le choix de ne pas se certifier. Donc partenariat avec FNO'Form pour pouvoir proposer des formations agréées auprès du FIF-PL.

Prochainement le SDORRA devrait entreprendre les démarches de certification.  
Nous pourrions alors nous rattacher à leur organisme SDORRA'Form.

**Rapport moral voté à l'unanimité : 0 contre, 0 abstention.**

<b>RAPPORT FINANCIER</b>
--------------------------

**1. COMPTE SYNDICAT****DEPENSES**

Frais de comptabilité : **210€**  
Hébergement site internet : **100,63€**  
Indemnités compensatoires CPD : **600€**  
Indemnités compensatoires fixes : **1450€**  
Frais bancaires : **153,09€**  
TOTAL : **2513,72€**

**RECETTES**

Quote part Adhésions = **2135,10€** (2759,16€ en 2020)  
En réalité c'est plus car 623,88€ versés en 2022 (non comptabilisés ici) concernent 2021

**SOLDE**

2135,10 - 2526,29 = - 378,62€ (+ 1541,90€ en 2020)  
EN BANQUE au 31/12/2021 = 3325,65€ (3704,27€ en 2020)

## 2. COMPTE FORMATION CONTINUE

### **DEPENSES FC 2021**

- Frais bancaires et compta = 1913,86€

Asartis compta annuelle, Asartis paie, Frais banque, Indemnités compta

- Frais organisation = 3668,72€

Frais pédagogiques, Location salle, Frais formateurs, Poste, Indemnités FC

- Charges sociales = 1520,10€

Malakoff, Urssaf, Taxe prof

- salaires et honoraires = 1540€

**TOTAL = 8642,68€**

### **RECETTES FC 2021**

- Un stage : 7800€

- Crédit Malakoff (trop versé 2020) : 1258,81€

- Recettes 2020 (Virement OGDPC) : 5460€

**TOTAL = 14518,81€**

### **SOLDE FC 2021**

14518,81 – 8642,68 = 5876,13€

### **Rapprochement bancaire**

Solde bancaire au 31/12/2020 = 15278,87€

Solde bancaire au 31/12/2021 = 21155€

Solde comptable = 15278,87 + 5876,13 = 21155€ = Solde bancaire

**Rapport financier voté à l'unanimité : 0 contre, 0 abstention.**

## **ACTUALITE SYNDICALE ET PROFESSIONNELLE**

- Taux record d'adhésions : 1013 adhérents au SDORRA dont 97 adhérents en Haute-Savoie
- Les élections URPS (1 seule liste mais bonne participation)
- Les nouvelles négociations conventionnelles ayant permis d'aboutir aux avenants 17 et 18

- L'**Avenant 19** signé le 25/02/2022 et paru au JO le 26/04/2022.
  1. Elargissement des zones très sous-dotées et rémunération des maîtres de stage dans ces zones (200€/mois)
  2. Revalorisation des actes de prise en charge des troubles du langage écrit et de la cognition mathématique qui se fera en 2 temps (fin octobre 2022 puis juillet 2023). Gain 0,7 puis 0,8 pour les AMO 10, 10,1 et 10,2
  3. Création d'un bilan de prévention (AMO 20) avec rédaction d'une note et sans Prise En Charge
  4. Revalorisation de la rééducation de groupe AMO 5 devient AMO 9 et ouverture aux troubles de l'oralité et au champ du handicap
  5. Revalorisation de l'IF de déplacement (2,5€->4€) et de l'IK (0,25€->0,38€) pour les pathologies neurodégénératives ou sorties hospitalisation jusqu'à 35 jours
  6. Revalorisation de certaines prises en charge spécifiques : dysphagie, voix œsophagienne, articulation, déglutition dysfonctionnelle et rééducation vélo tubo-tympanique
  7. Elargissement du forfait FOH au 15,7 et le forfait "sortie d'hospitalisation" passe à 7 jours calendaires
  8. Suppression des 2 DAP qui suivent le bilan initial mais pas celles après bilan de renouvellement

Le FAMI : l'indicateur optionnel d'exercice coordonné devient obligatoire et le forfait sera de 590€

- Parution des Recommandations langage écrit
- [Grille d'impact résiduel](#) (partenariat avec la DGESCO)
- La liste d'attente territoriale (en lien avec l'URPS)

## APPEL A CANDIDATURE

Tous les membres du bureau sont sortants.

9 orthophonistes se présentent : Cécile ALLEGRE, Pascale BASSET-REYNE, Avelyne BERLIOZ, Laurence BESSET, Isabelle GEORGES-LEVREY, Cécile HUMBERTCLAUDE, Dominique LAURENT, Aurélie VILLUENDAS, Claire VITTOZ-VACONNET.

**Election du nouveau CA à l'unanimité : 0 contre, 0 abstention.**

Bonne année syndicale à toutes et à tous !

## Compte-rendu du Conseil d'Administration du SDO 74 du 16 mai 2022

Rappel de l'ordre du jour :

- **Election du nouveau bureau du SDO74**

Un Conseil d'Administration s'est tenu dès la fin de l'Assemblée Générale, conseil qui a permis de constituer un nouveau bureau dont voici la composition :

<b>Présidente</b>	<b>Aurélie VILLUENDAS</b>
Vice-présidentes	Claire VITTOZ-VACONNET Cécile ALLEGRE
Secrétaire	Pascale BASSET-REYNE
Trésorière	Isabelle GEORGES-LEVREY

Adresse siège social : 82 route d'Annecy – 74410 SAINT-JORIOZ

Contact mail : sdo74presidence@gmail.com

Téléphone : 04.50.64.43.14

Adresse de facturation et relations avec la banque : inchangée chez Mme GEORGES-LEVREY  
149 rue des Narcisses – 74330 EPAGNY

Pascale BASSET-REYNE  
Secrétaire



Aurélie VILLUENDAS  
Présidente

